

PROJETS	VIème PLAN (bilan d'exécution)							VIIème PLAN						
	Coût réajust.	Finan. acquis	Investissements réalisés				Coût	Annualisation				Financement		
			7/81 6/85	Taux real.	Finan. int.	Finan. ext.		85/86	86/87	87/88	88/89	INT.	EXT.	
C.A.P.A.S. (1)														
- motorisation pir. (autofinancement.)	850	814	786	36 %			2 500	800	550	550	600			
(Italie : Country Prog.)	(850)	(814)	(786)				(800)		(250)	(250)	(300)			
(Japon : subvention)							(1 200)	(300)	(300)	(300)	(300)	800		
- Commercialisation	1 600	1 939	1 568	12 %			1 020	200	245	265	310			
(ACDI)	1 300	1 437	1 066				(670)	(125)	(160)	(175)	(210)			
(Fonds contre-part. can.)	(300)	(502)	(502)				(350)	(75)	(85)	(90)	(100)	350	670	
- Relance Djifère	HP	1 124	1 124				682	303	379					
(Fonds contre-part. can)		(845)	(845)				(434)	(234)	(250)					
(CEPIA)	(190)	(190)												
(ACDI)	(89)	(89)					89	(198)	(69)	(129)				
CENTRE PECHE KAPOUNT.	390	190	190	49 %										
(BNE)														
EXPERIENCE DORIS	20	20	20	100 %			20							
FRIGO. ZIGUINCHOR	375	375	375	100 %			375							
(Italie : prêt)														
PLAN DIRECTEUR SUD (1)	HP	240	130				130	180	180					
(ACDI)								100	100					
PLAN DIRECTEUR FROID (1)														
(Italie : subvention)														
DEVEL. P.A. CASAMANCE (1)	HP						879	218	299	250	112			
(FED)														
(CCCE)														
(BNE)														
DEVEL. P.A. PETITE COTE (1)	HP						3 073	962	836	1 015	260			
(BAD)							(2 740)	(824)	(771)	(929)	(215)			
(BNE)							(333)	(138)	(65)	(85)	(45)	333	879	
AMEL. TECHN. ARTIS. (1)	HP						2 730	340	980	870	540			
(ACDI)							(2 390)	(320)	(690)	(750)	(430)			
(BNE)							(340)	(20)	(90)	(120)	(110)	340	2 390	
EXTENSION CHAINE FROID (1)							1 000	100	100	400	400			
(Italie : country prog.)														
REHABIL. CHAINE FROID (1)							300	150	150					
(Italie : Country prog.)														
TOTAL PECHE ARTIS.	3 225	4 702	4 193	130 %	2 513	1 680	12 464	3 353	3 539	3 350	2 222	2 307	10 157	

ECOLE NATIONALE DE FORMATION																
<u>MARITIME</u>																
(BNE)			346	420 (36)	274 (18)		76 %		51		95 (80)	55 (40)	20 (20)	10 (10)	10 (10)	50
(Fonds contrepartie)				(27)	(27)					-	-					
(CEPIA)				(11)	(11)					-	-					
(BIRD)				(346)	(211)					-	-					
(à rechercher)				-												
<u>ECOLE AGENTS TECHN</u>			80	79 (44)	68 (33)		85 %		58		211	50 (35)	30 (15)	10 (10)	10 (10)	15
(BNE)				(15)	(15)					-	-					
(Fonds contrepartie)				(10)	(10)					-	-					
(CEPIA)				(10)	(10)					-	-					
(FAC)				-												
(à rechercher)															15	
<u>TOTAL FORMATION</u>			426	449	330	77 %	109	221	145	85	30	20	10	115	30	
<u>TOTAL GENERAL PETITE MARITIME</u>		13 794	12 820	9 858	71 %	3 744	6 114	36 798	9 002	12 907	8 580	6 309	4 994	31 804		

(1) projets inscrits au programme d'action prioritaire

AQUACULT. CREVETTES	136 (136)	205 (205)	205 (205)	151 %		205	249 (177) (230) (52)	67 (67)	50 (80)	145 (30) (115)	167 (115) (52)	52	407
REARMEMENT THONIER	390 (300)	573 (300)	433 (287)	111 %		287							
(FAC)						146							
(Fonds contrepart. Esp.)		(90)	(273)										
CREDIT MARITIME	7 200	2 640	954	13 %	505	449	3 830 (300)	1 040	1 040	1 040	710		3 830
(BOAD)			(300)										
(BIRD)			(683)										
(KfW)			(257)										
(financement interne)			(1 400)										
(reliquat VIème Plan)													
(à rechercher)													
PECHE CASAMANCE (PECA)							7 500 (6 600)	1 730 (1 730)	4 870 (4 870)	600	300		
(Italie : Country Prog.)							(900)			(600)	(300)	900	6 600
(autofinancement)													
SOC. MOURIDE DEVIL							6 210 (5 400)	2 500 (2 500)	2 400 (2 400)	1 000	310		
(Italie : Country Prog.)							(810)			(500)	(310)	810	5 400
(autofinancement)													
GAPIES (1)							6 210 (5 400)	1 000 (1 000)	1 700 (1 700)	850 (1 350)	1 666 (1 350)		
(Italie : Country Prog.)							(810)			(500)	(310)	810	
(autofinancement)													
ARMEEMENT CANNEUR (1)							2 640			1 320	1 320		2 640
(CCCE)													
PROTEC. SURV. PECHES	2 407	4 200 (3 571)	3 742 (3 271)	155 %		3 271	1 170 (970) (200)	267 (217) (50)	288 (238) (50)	295 (245) (50)	320 (270) (50)		970
(ACDI)		(629)	(471)										
(Fonds contrepart. can.)													
TOTAL PECHE INDUSTRIELLE	9 997	7 413	5 129	51 %	1 122	4 007	23 730	5 497	9 258	5 065	3 910	2 520	2 120

### 3.9.3. LE PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES DU SECTEUR DE LA PECHE (PAP n° 6)

Parmi les projets du VIIème Plan certains "leviers principaux de la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Etat", ont été identifiés (le VIIème Plan en comporte 21).

C'est le PAP n° 6 ("dynamiser le secteur de la pêche") qui retient 6 objectifs et pour chacun d'eux des lignes d'action :

- 1) créer des mécanismes incitateurs à l'exportation,
- 2) encourager la modernisation de l'armement national de la pêche industrielle,
- 3) créer un environnement technique, financier et organisationnel pour la promotion de la pêche artisanale,
- 4) redynamiser la pêche continentale,
- 5) rentabiliser la chaîne du froid,
- 6) appliquer la réglementation en matière de pêche et de protection des zones de pêche.

Tab. 50 : Les projets et le coût du PAP n° 6 (million F.CFA)

PROJETS	COUT VIIe PLAN
<u>Pêche artisanale</u>	
CAPAS	
modernis. pirogues	2 500
commercial. du poisson	1 020
relance pêche Djifère	682
développement Petite Côte	3 073
" Casamance	879
étude Plan Directeur Sud	180
étude Plan Directeur Froid	100
extension chaîne froid	1 000
réhabilitation chaîne froid	300
amélioration techniques	2 730
<u>Aquaculture</u>	
crevetticulture	459
<u>Pêche industrielle</u>	
Projets GAPIES	6 210
canneurs	2 640
<b>TOTAL</b>	<b>21 773</b>

### 3.10. LE ROLE DE L'ETAT

Dans un contexte de privatisation, d'ajustement économique et financier et de désengagement, le rôle de l'Etat doit se limiter "à la supervision générale du secteur, à son appui technique et financier et à la coopération internationale".

Le Sénégal qui a une position incontestable de "leader" régional en matière de pêche maritime du fait de l'importance de sa flotte, de l'intense activité du port de Dakar et de la qualité de son centre océanographique, peut jouer un rôle moteur et exemplaire pour l'ensemble des pays de la région.

#### 3.10.1. SUPERVISION GENERALE DU SECTEUR

La supervision générale passe avant tout par l'information, sa collecte, son traitement et sa diffusion.

##### 3.10.1.1. Collecte

Elle est nécessaire pour que l'Etat ait les éléments de connaissance des divers aspects du secteur et relève essentiellement des statistiques :

- la biologie, l'état des stocks, l'économie du secteur artisanal sont étudiés par la Recherche (CRODT) ;
- l'état de la flotte, des installations à terre, des licences, du développement des exportations, par le Département chargé de la pêche ;
- les subventions, les exportations par les Finances.

Les statistiques communes à ces services divergent notamment, tant dans les résultats que dans les délais de publication.

Dans le cas précis des débarquements artisiaux, la dispersion de la production (172 plages de débarquement) explique

qu'il est difficile, sinon impossible de prendre en compte chaque apport effectif, il y faudrait des moyens considérables. En conséquence, les captures sont connues par échantillonnage.

Il existe pour l'information d'ordre économique d'importantes lacunes, en particulier dans le domaine industriel. Ce sera le rôle de l'observatoire économique des pêches à mettre en place rapidement, de combler ces lacunes, avec la collaboration permanente et franche des professionnels, au travers de leurs groupements et du centre de gestion.

L'évaluation des exportations, aujourd'hui faite au travers du contrôle sanitaire effectué par la Direction des Pêches, devrait être facilitée par une harmonisation de la nomenclature utilisée par les services des Douanes.

#### 3.10.1.2. Traitemet

Il manque aujourd'hui une structure centralisant l'ensemble des informations pré-traitées par chaque service ou organisme professionnel et en dégageant de grandes lignes économiques sans lesquelles l'Etat ne peut orienter sa politique générale. Cette structure sera l'observatoire économique.

#### 3.10.1.3. Diffusion

Force est de constater que les lois régissant le secteur maritime (notamment les codes de la Pêche maritime - 1976 - et de la Marine marchande) sont mal connues et que des textes anciens, de nombreux décrets et contrats particuliers (dérogaitions diverses dans le cadre des accords de pêche, affrètements, conditions de délivrance du pavillon sénégalais) créent un sentiment de "flou" juridique, nuisant à la bonne marche du secteur et conduisant à certains abus.

Une actualisation et une plus grande transparence sont nécessaires et urgents en matière législative et réglementaire.

Pour ce qui est du Code de la Pêche, une révision est en cours. A ce jour, la seule conséquence effective que le législateur ait tiré du nouveau ~~Droit International de la Mer (1982)~~ sont les nouvelles définitions, données en 1985, de la mer territoriale (12 milles), de la zone contigüe (12 milles), du plateau continental et de la zone économique exclusive (200 milles).

Le projet intéressant la partie législative du nouveau Code de la Pêche est en cours de refonte active ; nombre de textes d'application sont également en élaboration, visant à adapter l'arsenal juridique aux connaissances scientifiques acquises et aux réalités actuelles du secteur.

La partition entre parties législative et réglementaire participe du souci de faciliter le cas échéant la modification des délimitations faites pour permettre une meilleure exploitation des stocks ou pour mieux protéger les espèces.

Le nouveau texte a retenu par exemple 6 catégories de licences de pêche (contre 3 antérieurement), introduit la constatation de délit par voie de photographie aérienne et défini une nouvelle zonation pour l'exploitation.

Actuellement de nombreux départements ministériels sont concernés par les activités liées à la pêche et la circulation des informations entre ces départements n'est pas toujours bonne. Ceci rend délicat le contrôle de l'effort (sénégalisation des unités) ou une approche générale des effets des mesures de soutien (subventions).

### 3.10.2. APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER

#### 3.10.2.1. Appui technique

Par ses différents services l'Etat doit faciliter le travail des professionnels :

- en les informant sur la politique suivie et en apportant une réponse rapide à leurs demandes ;

- en simplifiant certaines procédures administratives (import-export) et en prenant en compte les spécificités du secteur (dans le domaine des conventions sociales notamment) ;
- en incitant à une amélioration de la qualité et du nombre des services offerts, en particulier au port de Dakar (gestion adaptée à la pêche, réparation navale) voire en développant la notion de "zone franche" ;
- en faisant appliquer les règlements avec vigueur (zones de pêche, maillages) ;
- en arbitrant les conflits entre secteurs (pêche artisanale, pêche industrielle) ;
- en incitant les bailleurs de fonds extérieurs à fournir une assistance technique nécessaire à différents niveaux de la filière (restructuration des industries, mise en place d'un véritable crédit maritime, etc...).

Cet appui technique sera fourni notamment par un Département de tutelle disposant de structures et moyens suffisants, régulièrement renforcés.

### 3.10.2.2. Appui financier

Cet appui devrait être réalisé en direction de l'investissement et en direction des coûts d'exploitation.

#### 1°) Investissement

En matière d'investissement il serait opportun de reconnaître le statut "d'entreprises industrielles" aux armements de pêche (actuellement l'armateur est considéré par le fisc comme un commerçant) ce qui faciliterait la constitution de provisions pour investissement et inciterait à ce dernier.

L'Etat devrait aussi participer largement au fonds de garantie (v. 3.8) qui constituerait la première étape de la mise en place d'un véritable crédit maritime à caractère mutuel, offrant des possibilités de montages financiers, irréalisables aujourd'hui faute de soutien des armements par les banques commerciales et les bailleurs de fonds extérieurs.

Une politique de subvention à l'investissement et de bonification des intérêts sera également nécessaire lors de l'acquisition de navires neufs. Celle-ci ne pourra raisonnablement entrer en vigueur que lorsqu'une analyse économique sérieuse permettra de définir les secteurs prioritaires qui nécessitent effectivement un soutien actif de l'Etat (observatoire économique et centre de gestion professionnel sont les éléments nécessaires à cette politique).

Un recours aux bailleurs de fonds extérieurs devrait permettre une action rapide sur ces points.

## 2°) Coûts d'exploitation

Aujourd'hui la subvention à l'exportation constitue en fait une subvention à l'exploitation, car le débouché principal de l'industrie est l'exportation.

Si une réorientation des usines apparaît nécessaire, et en particulier un désengagement de la filière "poisson Afrique" au profit de marchés plus porteurs, il est évident que le maintien d'une industrie et, a fortiori, son développement (encouragement à l'investissement) sur de nouveaux produits ne peut se concevoir que dans le cadre d'une compétition internationale de plus en plus vive.

Pour ce faire, l'Etat doit s'assurer que les coûts d'exploitation qu'il contrôle directement (gazole, électricité, services portuaires, taxes) ou indirectement (conventions sociales) se maintiennent à des niveaux raisonnables, permettant une réelle compétitivité des industries locales.

Il est certain que de nombreux entrepreneurs ont été "pris de vitesse" par les augmentations rapides et générales des coûts d'exploitation. Une analyse au cas par cas des entreprises existantes (observatoire économique) devrait permettre à l'Etat d'"amortir le choc", afin d'éviter un démantèlement brutal et irrémédiable d'une grande partie de l'activité avec ses corollaires sociaux (licenciements) et financiers (faisabilités). Un sérieux contrôle de gestion devrait être effectué avant la délivrance éventuelle de "ballons d'oxygène".

L'Etat pourrait être soutenu dans cette action par une étude complète, technique et financière, de la restructuration du secteur, financée par des bailleurs de fonds extérieurs.

### 3.10.3. COOPERATION INTERNATIONALE

Cet aspect du rôle de l'Etat a déjà été abordé (3.2). Contentons-nous ici d'en rappeler les grandes lignes.

#### 3.10.3.1. Ressources

La coopération doit être renforcée dans le domaine des ressources halieutiques car la plupart des espèces-cibles alimentant l'industrie ont une aire de répartition dépassant largement les limites des eaux sous juridiction nationale.

Cela signifie d'une part que la gestion rationnelle des ressources ne peut être effective qu'en collaboration avec les pays membres du Comité sous-régional des pêches et un soutien actif d'organismes internationaux (FAO/COPACE, ICCAT).

Cela suppose d'autre part une bonne connaissance de l'activité des flottes, tant nationales qu'étrangères, dont une des voies, que l'on peut mettre très vite en action, est la

création d'un registre régional des flottes, régulièrement actualisé par les différents pays de la région. Ce registre sera précieux, tant pour les scientifiques que pour les centres de surveillance nationaux, et permettra aux différents pays concernés de prendre des dispositions en toute connaissance de cause.

### 3.10.3.2. Accords de pêche

Les accords de pêche avec les pays de la région sont une nécessité vitale au maintien, voire au développement de l'activité industrielle nationale. La politique est engagée mais les effets ne sont pas toujours optimaux. L'Etat est le plus souvent mieux armé que les professionnels (contrepartie) pour résoudre ce problème.

Dans la limite des ressources disponibles, les accords de pêche avec les pays développés (ou des groupes de pays comme la CEE) constituent également une priorité dans la mesure où ils sont assortis de facilités d'accès à leurs marchés et peuvent contribuer réellement à la mise en place de nouvelles filières (connaissance de la ressource, techniques de pêche et de transformation, etc...) dans lesquelles les entrepreneurs nationaux pourraient s'insérer.

Les moyens de réalisation de cette politique peuvent être, entre autres :

- incitation au débarquement à Dakar ;
- prise de participation effective des étrangers dans des sociétés privées existantes. Cet apport en fonds propres semble éminemment : plus souhaitable que la constitution de sociétés qui n'ont de "mixtes" que le nom.

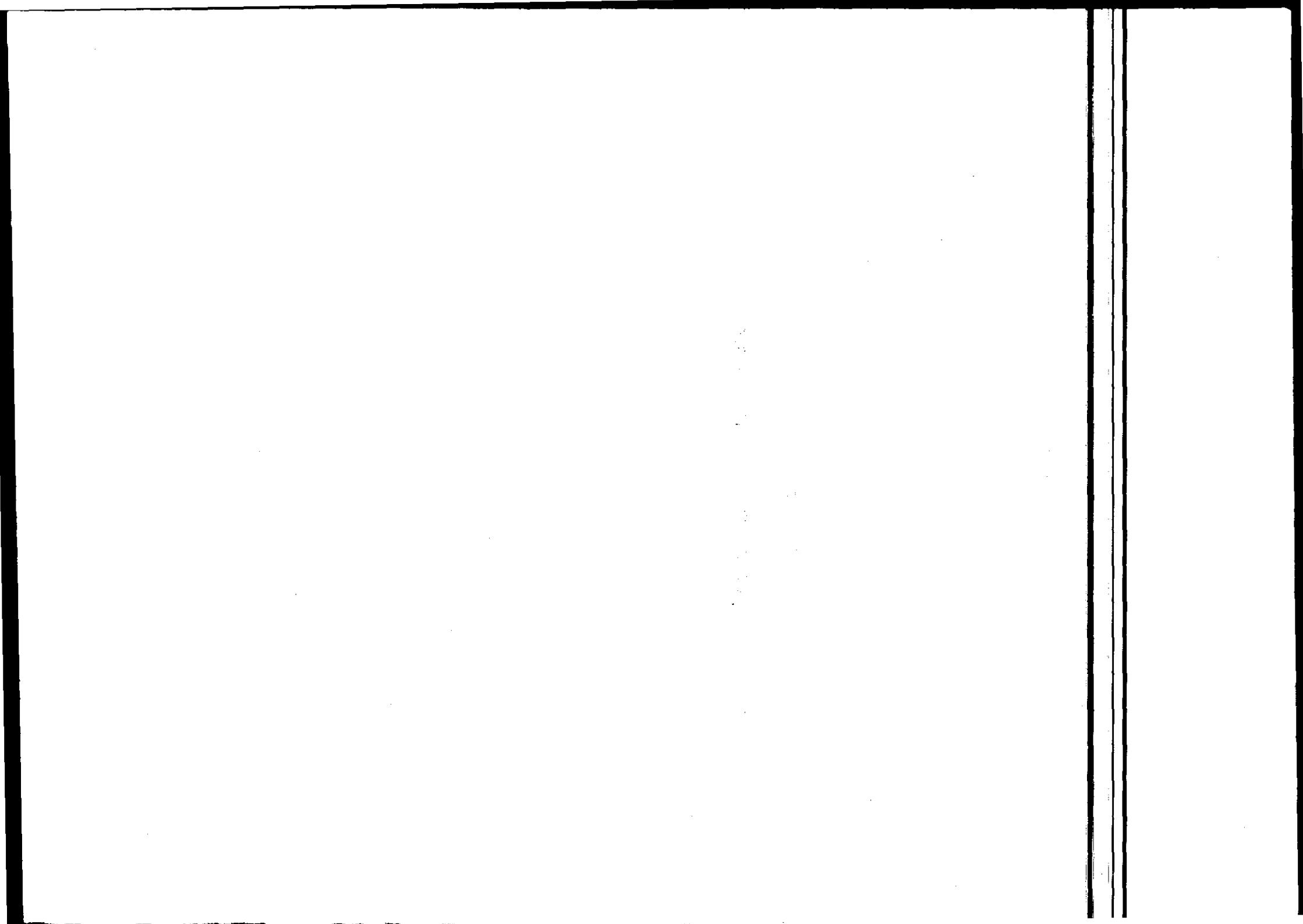
Il semble au Département que cette "insertion" dans le secteur est à terme plus rentable que la simple perception de redevances.

Les accords de pêche avec des flottes étrangères devront être abordés avec plus de circonspection dans la mesure où les garanties qu'elles peuvent apporter sont naturellement moins solides. Il convient de s'assurer en tout cas qu'elles ne risquent pas d'entraîner une compétition avec la flotte sénégalaise, directe (mêmes espèces-cibles) ou indirecte (mêmes zones et prélèvements d'espèces d'accompagnement ensuite rejetées qui pourraient être importantes pour l'industrie nationale).

Le développement d'une zone franche à Dakar avec les prestations de service compétitives permettrait peut-être de "capter" bon nombre de navires irrésistiblement attirés aujourd'hui par Las Palmas, bien que ce port soit moins bien placé vis-à-vis des ressources. L'activité créée à cette occasion serait sans doute économiquement plus profitable elle aussi que la simple perception de licences.

IV - ANNEXES

ETUDES ET PROJETS DU PLAN D'ACTIONS



ANNEXE I

Etudes et projets identifiés dans le programme d'actions pour la pêche maritime.

DOMAINES	ETUDES ET PROJETS	COUTS (millions F)	OBSERVATIONS
Formation (2.8)	- Formation des opérateurs de la pêche artisanale (pêcheurs, transformatrices, etc) - Formation scolaire et universitaire (assistance techn., bourses)	270 90 -	Canada (2) }Financement FED/OCCE (3)}acquis  PAC ; CEE
Armement (3.2)	- Aménagement de chantiers de pirogues améliorées - Etude de faisabilité d'un armement palangrier de pêche démersale côtière et des usines de transformation associées - Etude de faisabilité complémentaire d'un armement chalutier de pêche démersale profonde	120 200 à déterminer à déterminer	BAD (1) }Financement Canada (2) }acquis  Financement à rechercher v. Fiche n° 1  Financement à rechercher v. Fiche n° 2
Transformation (3.4 et 3.5)	- Appui à la transformation artisanale - Etude de la restructuration du secteur de la transformation industrielle	190 à déterminer	Canada (2) Financ. acquis Financement à rechercher v. Fiche n° 3
Infrastructure (2.5 et 3.7)	- (Création/aménagement de centres de pêche artisanale)	680 140	BAD (1) }Financement FED/OCCE (3)}acquis
Financement du secteur (3.8)	- (Crédit aux opérateurs de la pêche artisanale (CNCAS : pêcheurs, nareyeurs) - Bilan - programme du financement du secteur de la pêche industrielle - Mise en place d'une cellule de suivi économique pêche (= observatoire économique)	1 980 400 600 à déterminer 175,5	BAD (1) }Financement Canada (2) }acquis FED/OCCE (3)}acquis Financement à rechercher v. Fiche n° 4  Accord acquis du PAC pour 2 ans

(1) Dans le cadre du projet "Développement de la pêche artisanale sur la Petite Côte" (VIIème Plan)

(2) Volet du projet de "Centre d'amélioration de techniques artisanales" (VIIème Plan)

(3) Volet du projet "Développement de la pêche artisanale en Casamance" (VIIème Plan)

ETUDE DE FACTIBILITE D'UN ARMEMENT PALANGRIER DE  
PECHE DEMERSALE COTIERE ET DES USINES DE  
~~TRANSFORMATION ASSOCIEES~~

~~DEGRADATION DES RESSOURCES MARINNES~~

#### I. Ressources

Evaluation des ressources exploitables par espèces principales et par zones (nationale et régionale).

#### II. Techniques de pêche

- Description des types de navires les plus appropriés au mode de pêche et aux conditions d'exploitation au Sénégal et dans la sous-région ;
- Description des différents types des palangriers et des équipements associés.

Techniques de pose et de relevage, types d'appâts et d'hameçon selon les espèces recherchées.

#### III. Rendements de pêche

- Définition de l'effort de pêche
- Etude des rendements par espèces en fonction de l'effort de pêche et des espèces-cibles principales recherchées.

#### IV. Etude économique

Les études seront menées en fonction de trois types de préservation des produits.

#### IV.1. Congélation en mer

- Etude de marché (au plan mondial) pour les différentes espèces ;
- Cours des différentes espèces sur les marchés identifiés ;
- Contraintes d'accès (sanitaires douanières, etc...) ;
- Comptes d'exploitation des différents types de navires en vue de la recherche de la plus grande rentabilité ;
- Charges d'accès aux différents marchés identifiés accessibles aux producteurs sénégalais.

#### IV.2. Pêche en frais

- Etude de marché (au plan mondial et local) pour les usines de traitement et congélation à terre ;
- Cours des différentes espèces sur les marchés locaux et mondiaux identifiés
- Contraintes d'accès ;
- Comptes d'exploitation des différents types de navires ;
- Charges d'accès aux différents marchés identifiés accessibles aux producteurs sénégalais.

#### IV.3. Transformation et congélation en usine

Possibilité de traitement en usine de chaque espèce débarquée en frais et/ou débarquée congelée et décongelée (étêtage, filetage, préparation de produits prêts à cuisiner ou cuisinés).

- Etude de marché au plan mondial des produits énumérés ci-dessus ;
- Cours de ces produits sur les différents marchés identifiés ;
- Contraintes d'accès ;
- Comptes d'exploitation d'une usine faisant une utilisation optimale des produits débarqués des navires de pêche fraîche et/ou congélateur ;
- Charges d'accès aux différents marchés accessibles aux producteurs sénégalais.

#### Synthèse et recommandations

ETUDE DE FACTIBILITE COMPLEMENTAIRE D'UN ARMEMENT  
CHALUTIER DE PECHE DEMERSALE PROFONDE

TERMES DE REFERENCE SOMMAIRES

La pêche démersale profonde pratiquée au Sénégal vise plus particulièrement les espèces suivantes :

- "gamba",
- autres espèces profondes,
- merlus,
- crabe profond,
- poulpes,
- requin-chagrin

Cette pêche a fait l'objet en 1983 - 84 d'une étude exclusivement biologique du Centre de Recherches Océanographiques avec l'appui de l'Institut Espagnol d'Océanographie : "Prospection et évaluation des ressources halieutiques profondes au Sénégal" - CRODT - janvier 1985.

On peut considérer que cette prospection constitue le premier volet d'une étude de faisabilité d'un armement basé au Sénégal.

Les présents termes de référence intéressent les autres volets de cette étude.

I. Ressources

L'étude de faisabilité identifiera pour chaque espèce :

- la zone et la période d'abondance,
- les ressources exploitables.

## II. Etude de marché

L'étude identifiera sur le plan mondial et pour chaque espèce, en frais et congelé :

- les marchés connus et potentiels,
- les conditions d'accès à ces marchés (contraintes sanitaires, douanières, techniques).

## III. Techniques de pêche et rendements

- Description des méthodes de pêche les plus efficaces pour chaque espèce et détermination des rendements saisonniers prévisibles (engins de pêche) ;
- Description des navires les plus appropriés à la mise en œuvre d'une ou plusieurs successivement de ces méthodes de pêche (changement de cible en fonction des rendements saisonniers).

## IV. Etude économique

L'étude définira les comptes d'exploitation des navires définis au chapitre précédent. Seront pris en compte :

- l'utilisation d'un ou plusieurs engins de pêche "ciblant" plusieurs espèces, simultanément ou saisonnièrement ;
- la satisfaction des marchés identifiés (frais et congelé en mer) avec l'objectif d'optimiser la rentabilité économique.

## V. Synthèse et recommandations

ETUDE DE LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE LA  
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

TERMES DE RÉFÉRENCE SOMMAIRES

I. Justification

Globalement, le secteur de la transformation industrielle (intimement lié au secteur de l'armement chalutier) est en crise.

Outre des contraintes liées au plafonnement des ressources, les usines connaissent d'énormes contraintes technico-économiques :

- coûts de transformation élevés (énergie, main-d'œuvre) ;
- matière première essentiellement constituée de poisson de faible valeur marchande (poisson classé commercialement dans la catégorie "Afrique") ;
- fabrication n'apportant qu'une faible valeur ajoutée "prisonnière" à la fois des marchés actuels (filière "Afrique") et des installations dont elle dispose (vétustes, inadaptées aux produits élaborés).

Pour redresser la situation le plan d'actions pour la pêche maritime envisage plusieurs mesures :

- mesures à initier par les entreprises :
  - concentration des usines,
  - diversification des approvisionnements (appel à la pêche artisanale),
  - valorisation des fabrications,
  - investissements pour l'économie d'énergie et la rénovation des installations.
- mesures à initier par l'Etat :
  - réduction des coûts de production,
  - instauration de points francs,
  - offre de mise en place de crédits à conditions "douces".

## III. L'étude

Beaucoup de ces mesures n'en sont encore qu'au stade des idées.  
D'autres, probablement, restent à identifier.

Le but de l'étude est d'apprécier l'opportunité et la faisabilité de ces mesures.

### III.1. Les filières "valorisantes"

Il s'agit des circuits commerciaux donnant aux produits une valeur ajoutée supérieure.

#### - Valeur ajoutée maximale :

Dans une première étape, l'étude procédera à un recensement des espèces démersales débarquées au Sénégal, en frais ou congelé, susceptibles de recevoir un traitement très élaboré les transformant en produits les plus "cotés" sur le marché mondial : plats prêts à cuisiner ou cuisinés, petits emballages type supermarché (filets), crevettes, céphalopodes etc...

#### - Valeur ajoutée améliorée :

Les captures ne pouvant entrer dans les circuits précédents peuvent néanmoins être commercialisées sous des présentations et sur des marchés plus rémunérateurs qu'actuellement.

L'étude identifiera la nature des transformations ménageant la plus forte valeur ajoutée et la forme de conditionnement satisfaisant au mieux la demande (congélation, fumage, salage, etc.).

A condition de les élaborer davantage, il est évident par exemple qu'une partie des produits, jusque là exportés sur l'Afrique, peuvent être "détournés" sur "la filière Europe".

Au total les orientations souhaitables pour la transformation industrielle seront définies et quantifiées.

## II.2. La reconversion des usines

~~Toute une technologie est à mettre en place pour "alimenter" les filières valorisantes et communautaires.~~

Il y a là un problème d'équipement. Le choix sera proposé du plus adapté à l'environnement local : rapport investissement/valorisation, savoir-faire de la main-d'œuvre, charges récurrentes, etc...

La reconversion intéressera (dans une mesure à estimer) l'amont de la transformation (armement) et l'aval (distribution).

## III.3. Etude de cas

Au moins pour les principales usines, l'opportunité économique de la reconversion sera appréciée concrètement :

- propositions d'équipements et d'aménagements ;
- évaluation de leurs coûts ;
- possibilité d'amortissement, compte-tenu de la valorisation des produits.

Les 2 éléments majeurs des coûts de transformation seront particulièrement pris en compte :

- énergie : en collaboration avec le Bureau des Economies d'Energie, un programme sera proposé et chiffré (coût/bénéfice) ;
- main-d'œuvre : reconversion/restructuration.

BILAN-PROGRAMME DU FINANCEMENT  
DU SECTEUR DE LA PECHE INDUSTRIELLE MARITIME

TERMES DE REFERENCE COMPARATIFS

I. Les besoins

La filière pêche industrielle a des besoins financiers à la fois importants et spécifiques.

- Importants :

Tant pour l'armement que pour les usines, les investissements à envisager sont très lourds :

- rénovation de la flottille actuelle, notamment chalutière : 130 unités ayant 17 (congélateurs) à 20 ans (glaciers) d'âge moyen ;
- mise en place d'une flottille "ciblant" des espèces "nouvelles" : thon (la pêche est actuellement à 85 % étrangère), démersales profondes (captures sénégalaises réduites à 1 500 t/an) et pélagiques néritiques (stock casamançais inexploité) ;
- reconversion des usines pour la fabrication de produits hautement élaborés, de forte valeur ajoutée locale.

- Spécifiques :

La pêche reste une activité de cueillette, aléatoire par nature, que les banques locales considèrent "à hauts risques". Ces dernières proposent encore aux opérateurs économiques des crédits inadaptés, tant au point de vue des taux d'intérêt, des garanties exigées et des apports personnels demandés.

### III. Les structures de financement actuelles

#### III.1. Le crédit maritime

Pour contourner les difficultés rencontrées, l'Etat a créé en 1981 un Crédit Maritime qui a été par la suite logé au sein de la SOFISEDIT (Société Financière Sénégalaise pour le Développement de l'Industrie et du Tourisme) où il ne dispose pas d'autonomie réelle ni de représentation des professionnels.

En dépit d'une dotation massive de l'Etat, le Crédit Maritime n'a eu jusqu'ici que des interventions limitées et insuffisantes. En témoigne le très faible taux d'exécution du "projet crédit maritime", inscrit au VIème Plan de Développement Economique et Social (01.07.1981/30.06.1985) : 30 %.

Des quelques opérations effectuées (620 millions effectivement alloués à la pêche) relèvent du "coup par coup" et non pas d'une politique générale de financement.

En outre, le fonctionnement même de la SOFISEDIT n'est pas des plus satisfaisants, qui a été totalement arrêté pendant 18 mois (1983 - 84).

Depuis cette crise un plan de redressement est mis en œuvre qui, cependant, n'a toujours pas permis la création (prévue par un règlement de politique générale) des fonds :

- de participation et de redressement,
- de garantie,
- de bonification.

#### III.2. La Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries Annexes (CEPIA)

Créée spécial du Trésor, réorganisé en 1980, la CEPIA est alimentée par des cotisations professionnelles (armateurs, usiniers).

La CEPIA, du fait de la lourdeur administrative et de la rigidité de fonctionnement, (persistantes en dépit des mesures correctrices déjà prises), du fait aussi du plafonnement de ses ressources, joue en rôle encore insuffisant en matière de financement de la pêche et notamment pour ce qui d'une participation éventuelle du fonds de bonification et de garantie.

### III. Etude

On peut constater qu'aujourd'hui le Sénégal a commencé à se doter des outils nécessaires pour mener une véritable politique de financement mais qu'il n'est pas allé jusqu'au bout de cette mise en place, ni le Crédit Maritime ni la CEPIA ne répondant pleinement à l'attente des professionnels.

#### III.1. Le bilan

L'étude fera d'abord le bilan de la situation actuelle :

- évaluation des structures existantes ;
- adéquation : avec les besoins techniques,  
avec les capacités financières des professionnels,  
avec les risques du secteur et notamment la crise  
actuelle de la filière chalutière
- contraintes.

#### III.2. Le programme

L'étude tirera pour l'avenir les conséquences du bilan et proposera en détail :

- soit un réaménagement des structures actuelles pour qu'elles constituent un outil adapté et efficace de politique de développement et satisfassent totalement les besoins ;
- soit le remplacement de ces structures par des nouvelles.

Ces structures (réaménagées ou nouvelles) devront :

- prévoir la participation technique et financière des professionnels,
- intégrer les objectifs et les contraintes du Programme National d'Ajustement Economique et Financier à moyen et long terme (1985 - 1992) ;
- prendre en compte le Programme d'Actions pour la Pêche Maritime défini lors du dernier Conseil Interministériel Sectoriel (juin 1986).

Actuellement le financement du secteur bute notamment sur le montant des garanties que doivent donner les emprunteurs aux établissements financiers. La mise en place d'un fonds adéquat est nécessaire et urgente. L'étude proposera les voies et moyens d'y parvenir. Seront ainsi dessinés le "montage financier", la structure et les mécanismes du fonds de garantie.

Enfin, il convient d'envisager la mise en place d'un centre de gestion, dont on définira la composition, le rôle et la place : insertion dans l'interprofession, coordination avec "l'observatoire économique" du Département de tutelle.

ANNEXE II

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT  
DANS LE SECTEUR DE LA PECHE INDUSTRIELLE

Figure ci-dessous le programme tel que communiqué par le Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal (GAPIES).

A. RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE1) de pêche fraîche

24 glaciers de 35 m	9 600 000 000
---------------------	---------------

2) de congélateurs

10 crevettiers de 35 m	4 000 000 000
10 poissoniers de 55 m	10 000 000 000

3) sardinière

5 unités	2 000 000 000
----------	---------------

4) thonière

2 senneurs	2 000 000 000
10 canneurs	<u>8 000 000 000</u>
	35 600 000 000

B. EQUIPEMENT ET MODERNISATION DES USINES1) froid

9 compresseurs	45 000 000
5 condenseurs	75 000 000

2) électricité

6 groupes électrogènes	<u>600 000 000</u>
	720 000 000

Soit un coût global de :

36 320 000 000

Trente Six Milliards Trois Cent Vingt Millions F.CFA.

## ANNEXE III

PROJETS FIGURANT AU VIIÈME PLAN DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (Pêche Maritime)

Secteur	Projets (VIIème Plan 1985/86 - 1988/89)	Coûts VIIIème Plan (FCFA)	Observations
Pêche artisanale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAPAS/Motorisation des pirogues</li> <li>- CAPAS/Commercialisation du poisson</li> <li>- CAPAS/Relance de la pêche à Djifère</li> <li>- Développement de la pêche artisanale sur la Petite Côte</li> <li>- Développement de la pêche artisanale en Casamance maritime</li> <li>- Etude du Plan Directeur de développement des pêches dans le sud</li> <li>- Etude du Plan Directeur de l'équipement frigorifique du Sénégal</li> <li>- Extension de la chaîne du froid</li> <li>- Réhabilitation de la chaîne du froid</li> <li>- Amélioration des techniques de la pêche artisanale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 500</li> <li>1 020</li> <li>682</li> <li>3 073</li> <li>879</li> <li>180</li> <li>100</li> <li>1 000</li> <li>300</li> <li>2 730</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financem. acquis (Japon + Italie + autofinancement)</li> <li>Financem. acquis (Canada)</li> <li>Financem. acquis (Canada)</li> <li>Financem. acquis (BAD/FAD)</li> <li>Financem. acquis (FED + CCCE)</li> <li>Etude réalisée (Canada)</li> <li>Financem. acquis (Italie)</li> <li>Financem. acquis (Italie)</li> <li>En attente des conclusions du Plan Directeur Froid</li> <li>Financem. acquis (Canada)</li> </ul>
Aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de crevetticulture en Casamance</li> </ul>	459	<ul style="list-style-type: none"> <li>à rechercher : 0</li> </ul>
Pêche industrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit Maritime</li> <li>- Projet de la Société des Pêcheries de Casamance (PECA)</li> <li>- Projet de la Société Mouride de Développement (SOMOUDÉV)</li> <li>- Projets promis par les membres du Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche (GAIPES)</li> <li>- Mise en place d'un armement canneur</li> <li>- Protection et surveillance des Pêches (PSPS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(3 830)</li> <li>7 500</li> <li>6 210</li> <li>6 210</li> <li>2 640</li> <li>1 170</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financem. acquis (BOAD + BIRD + KfW + BAD)</li> <li>Financem. acquis (Italie)</li> <li>Financem. acquis (Italie)</li> <li>Financem. acquis (Italie)</li> <li>Intérêt de la CCCE (v. Fiche n° 1). En attente des conclusions du test</li> <li>Financem. acquis (Canada)</li> </ul>
Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'Ecole de Formation Maritime</li> <li>- Appui à l'Ecole des Agents techniques de l'Océanographie et des Pêches maritimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>95</li> <li>50</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financem. compl. à rechercher : 15 v. Fiche n° 3</li> <li>Financem. à rechercher : 50</li> </ul>
TOTAL VIIÈME PLAN		145	à rechercher : 65
		36 798	à rechercher : 65 + 2 870 ?

MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE  
VALIDATION ÉCONOMIQUE DE LA CREVETTICULTURE

JUSTIFICATION ET DESCRIPTION

Les résultats du test d'élevage de crevettes mené au cours des deux premières années du projet (janvier 1983 - décembre 1984) n'ont pas permis de tirer des conclusions définitives sur sa faisabilité. Coût de la première tranche : 135 millions F (subvention FAC).

Le test a été prolongé une première fois en 1985 et le financement obtenu (157,5 millions F : subventions FAC) a surtout été utilisé pour des investissements visant à lever la plupart des contraintes identifiées (creusement d'un forage, construction d'un écloserie, édification de 4 grands bassins d'élevage..

Enfin, une nouvelle prolongation est en cours (75 millions : subvention FAC) qui permettra de mener 2 cycles complets : un premier "subtropical" (saison sèche), un second "tropical" (saison des pluies), tout à fait distincts l'un de l'autre quant à l'environnement et aux espèces utilisées.

Au terme de ces cycles (mi-1987) on disposera de suffisamment d'informations pour pouvoir conclure sur l'opportunité de passer à un élevage de dimensions "industrielles" (ferme d'élevage privée + élevage paysan).

Dans un premier temps, une mission est nécessaire qui appréciera contradictoirement la faisabilité de cette structure de validation économique.

Dans un second, (si la faisabilité est positive) la ferme sera mise en place après étude d'exécution. D'ores et déjà les principaux composants peuvent être définis : écloserie, bassins (4 x 5 ha), bâtiments d'exploitation, locaux d'habitation, matériels et équipements d'exploitation.

Les coûts (millions F.CFA)

1) Mission d'évaluation (estimation) 5,0

2) Investissements

- bassins et réseau hydraulique	75,0
- station de pompage	30,5
- écloserie	52,2
- bâtiment d'exploitation	10,0
- locaux d'habitation	12,5
- matériel d'exploitation	5,0
	185,2
- divers et imprévus	18,5
	203,7
- ingénierie et supervision des travaux (12 %)	24,4
	228,1

3) Compte d'exploitation annuel

(hors biologiste-directeur et missions d'appui)

- produits : 20 000 kg crevettes à 1 800 F/kg (0,8 t/ha/an x 5 ha x 2 bassins)	36,0
· 8 000 kg crevettes à 2 000 F/kg (2 t/ha/an x 5 x 2 en semi-intensif)	16,0
	52,0
- charges : aliment 50 000 kg/an x 250 F/kg	12,5
· personnel (3 techniciens + 6 ouvriers + 2 gardiens + 1 chauffeur)	7,2
· fonctionnement	15,0
· amortissement	16,0
	50,7
- marge annuelle	+1,3

MISE EN PLACE D'UN ARMEMENT  
CANNEUR

JUSTIFICATION ET DESCRIPTION

Le ravitaillement actuel des 3 conserveries de thon dakaroises est dépendant à 85 % des armements étrangers, basés à Dakar (basques) ou non.

Cette situation ne saurait laisser indifférentes les Autorités sénégalaises qui promeuvent un programme de mise en place locale d'un armement qui rejoint en tous points les objectifs du VIIème Plan : tirer le meilleur partie des ressources, favoriser le développement de l'armement national, accroître les exportations. Rappelons que ce programme a fait l'objet d'une étude de faisabilité, totalement prise en charge par l'Etat.

En concertation avec les bailleurs de fonds potentiels (notamment la CCCE) et les opérateurs économiques, le choix s'est arrêté sur des canneurs moyens (24 m, 430 cv,), congélateurs, construits en fibre de verre. Ce type d'unités (compte tenu de l'expérience basque) est a priori la mieux adaptée aux conditions de pêche locales (exploitation des eaux du Sénégal et des pays voisins) et au niveau technique actuel des ressources humaines.

Les besoins à court et moyen termes ont été estimés à 20 unités par le Département chargé de la pêche maritime.

Pour la durée du VIIème Plan, un programme est initié pour 8 premières unités.

Pour ce qui est du "montage financier" de ce programme il n'est pas question que l'Etat s'engage directement. Il ne doit intervenir que pour permettre aux privés :

- d'obtenir des conditions de prêt les plus "douces" possible ;

- de bénéficier d'une subvention à la construction (qui diminuera les charges d'amortissement et abaissera d'autant le seuil de rentabilité) ;

~~d'utiliser éventuellement les services d'assistants techniques expérimentés (patrons, chefs mécaniciens, chefs d'armement) sur la courte période consacrée au lancement de l'opération (2 ans).~~

#### COUT ET ANNUALISATION

Le VIIème Plan a retenu pour les thoniers-canneurs un prix unitaire de 330 millions F.CFA, soit pour un programme de 8 unités - 2 640 millions.

Cet investissement devrait être réparti également sur les deux dernières années du Plan (1987 - 88 et 1988 -89).

APPUI AUX ECOLES DE FORMATION RATTACHEES  
AU DEPARTEMENT CHARGE DE LA PECHE MARITIME

ECOLE DE FORMATION MARITIME

Au cours du VIème Plan l'ENFM a été entièrement rénovée dans le cadre des projets "Education" financés par la Banque Mondiale et dotée d'un matériel suffisant pour répondre aux nouvelles exigences de la flotte moderne. L'Ecole dispose également de 2 navires-écoles.

Les besoins pour le VIIème Plan (hors Budget National qui assure le fonctionnement de ces navires) sont donc minimes en matière d'équipement : le VIIème Plan n'a retenu que l'acquisition d'un autocar devant permettre à 24 élèves :

- d'effectuer des visites de navires de pêche ou de commerce ayant à leur bord des systèmes de navigation ou de pêche intéressant enseignants et enseignés ;
- d'accéder aux chantiers et installations portuaires.

Les problèmes ne sont donc pas d'ordre matériel mais intéressent plutôt les ressources humaines (v. 2.8).

ECOLE DES AGENTS TECHNIQUES DE L'OCEANOGRAPHIE ET DES PECHES MARITIMES

A l'EATOPM l'ensemble des investissements inscrits au VIème Plan ont été réalisés : terrain de sport, mur de clôture, aménagement de laboratoires, équipement et travaux divers.

L'école dispose donc d'installations convenables qu'il convient cependant de compléter :

- en matériel didactique ;
- en moyen logistique : acquisition d'un autocar pour des sorties d'études sur les lieux de production.

Coûts (millions F.CFA)

ENFM - acquisition d'un autocar .....	15,0
EATOPM - acquisition de matériel didactique complémentaire .....	35,0
- acquisition d'un autocar .....	15,0
	65,0

**LES PROJETS IDENTIFIÉS DANS LE PLAN DIRECTEUR  
DE DÉVELOPPEMENT DES PÉCHES DANS LE SUD DU SÉNÉGAL  
(Plan Directeur Sud)**

Régions	Projets (1) (premier quinquennat 1986-90)	Coût (millions F.CFA)	Observations
Patick-Kaolack	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Infrastructures pour la conservation du poisson frais</li> <li>- Equipements pour la conservation du poisson dans les îles du Saloum</li> <li>- Valorisation des techniques de transformation artisanale</li> <li>- Infrastructures pour la transformation artisanale du poisson</li> <li>- Travaux au débarcadère de Kaolack</li> <li>- Réfection de la piste de Missirah</li> <li>- Etude d'amprovisionnement en eau des îles du Saloum</li> </ul>	106 213 206 333 228 215 35	Intérêt du Canada (v. Fiche n° 1) Intérêt du Canada (2) Intérêt du Canada (2) Intérêt du Canada (2) Financem. à rechercher (v. Fiche n° 3) Financem. à rechercher (v. Fiche n° 4) Intérêt du Canada (2)
		1 336	à rechercher : 443 + 439 ?
Ziguinchor	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'équipem. pour la conservation du poisson frais</li> <li>- Valorisation des techniques de transformation artisanale</li> <li>- Développement d'infrastructures pour la transformation artisanale</li> <li>- Réfection des pistes de Kaofantine, Elinkine et Nikine</li> <li>- Etude de la commercialisation de la production industrielle du poisson</li> <li>- Etude de l'impact de l'activité de la pêche sur le tourisme au Cap Skirring</li> </ul>	309 203 351 1 030 49 35	Intérêt du Canada (v. Fiche n° 5) Intérêt du Canada (2) Intérêt du Canada (v. Fiche n° 6) Financement à rechercher (v. Fiche n° 7) Financement à rechercher (v. Fiche n° 8) Financement à rechercher (v. Fiche n° 9)
		1 977	à rechercher : 1 114 + 660 ?
TOTAL PROJETS PDS		3 313	à rechercher : 1 557 + 1 099 ?

(1) Les projets sont proposés isolément, mais rériteraient d'être regroupés (par objectif ou par région). Cela aurait l'avantage, notamment, de réduire la part de financement consacrée à l'assistance technique.

(2) Intérêt manifesté lors de la troisième Commission Mixte canado-sénégalaise [13 - 14 janvier 1986] à laquelle faute de disposer d'un document définitif (coûts et programmation provisoires), il n'avait été proposé que 8 projets du premier quinquennat.

**CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES POUR LA CONSERVATION DU POISSON  
FRAIS SUR LA FAÇADE CONTINENTALE DU SINE SALOUM**

Justification et description

Les principaux points de débarquement fréquentés par les mareyeurs au Sine Saloum sont Djiffère, Ndangane, Foundiougne, Sokone et Missirah. A l'exception de Djiffère qui est pourvu d'installations industrielles, ces points de débarquement sont mal équipés pour conserver la glace et le poisson.

Des chambres isolées devant assurer la conservation de la glace et du poisson frais ont été construites dans tous les points de débarquement à l'exception de Ndangane. Toutefois, ces équipements ont été peu ou pas utilisés jusqu'à présent. La raison en est que ces installations telles que conçues, ne permettent pas la conservation adéquate de la glace et du poisson.

Le projet de mettre en place un réseau opérationnel de dépôts de glace servant également à la conservation du poisson s'appuie sur des besoins maintes fois formulés par les pêcheurs et mareyeurs du Sine Saloum. Il consiste à rénover les trois chambres isolées existant à Foundiougne, Sokone et Missirah, à y installer des unités de réfrigération et à construire en annexe une salle pour le conditionnement du poisson. Le projet prévoit également la construction d'une unité de conservation du même type à Ndangane.

Composantes des coûts

	F.CFA
- Etude d'avant projet et mission d'évaluation	30 000 000
- Infrastructures	18 550 000
- Equipements	39 600 000
- Assistance technique	<u>112 100 000</u>
Sous-total	200 250 000
Divers et imprévus (10 %)	<u>20 025 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>220 275 000</b>

Annuités : 1990 : 105 700 000 F.CFA  
 1991 : 114 575 000 F.CFA

CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES POUR LA TRANSFORMATION  
ARTISANALE DU POISSON AU SINE SALOUM

Justification et description

Le projet de consolidation et de développement d'infrastructures pour la transformation artisanale du poisson au Sine Saloum se situe dans le prolongement du projet précédent. Il poursuit les mêmes objectifs de plus grande diffusion de produits transformés artisanalement dont la qualité sera améliorée. Il présume que les efforts de valorisation auront porté fruit dans le sens notamment d'une rente accrue pour les transformateurs.

Le projet vise à pourvoir la région du Sine Saloum en infrastructures et équipements propres à assurer une meilleure qualité des produits transformés tout en améliorant le confort des femmes transformatrices. Il intervient dans onze villages et campements de pêche en fonction des besoins qui leur sont propres (ateliers, magasins de stockage, aires et claires de séchage) et il comporte un volet formation.

Composantes de coûts

a) Volet consolidation :

	F.CFA
- Etude d'avant-projet et mission d'évaluation	5 000 000
- Infrastructures	10 800 000
- Equipements	11 250 000
- Assistance technique	<u>20 300 000</u>
Sous-total	47 350 000
Divers et imprévus (10 %)	<u>4 735 000</u>
<b>TOTAL volet consolidation</b>	<b>52 085 000</b>

b) Volet développement :

- Etude d'avant-projet et mission d'évaluation	32 000 000
- Infrastructures	80 325 000
- Equipements	43 125 000
- Assistance technique	<u>100 100 000</u>
Sous-total	255 550 000
Divers et imprévus (10 %)	<u>25 555 000</u>
<b>TOTAL volet développement</b>	<b>281 105 000</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>333 190 000</b>

Annuités : 1989 : 170 000 000 F.CFA  
1990 : 163 190 000 F.CFA

**TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DU DEBARCADERE  
DE KAOACK**

Justification et description

Le débarcadère de Kaolack joue un rôle de premier plan dans la commercialisation du poisson au Sine Saloum. Comparable au marché de gros de la Gueule Tapée à Dakar, le débarcadère de Kaolack remplit différentes fonctions dans l'approvisionnement et l'écoulement du poisson à Kaolack et dans la région. C'est un marché de gros où se rencontrent les mareyeurs de Saint-Louis, Kayar, Mbour, Joal, Hann et du Sine Saloum. C'est également un point d'éclatement vers les marchés de l'intérieur de la région et des marchés périphériques de la ville. C'est également un marché de détail actif entre 7 et 10 heures le matin.

Conscients du rôle que joue le débarcadère de Kaolack dans l'économie des pêches de la région et sensibles aux problèmes soulevés, les autorités du service des pêches ont entrepris de le réaménager au cours des dernières années. D'importantes améliorations ont été apportées dont le bétonnage de l'aire de manutention et la construction de bâtiments pour le stockage des produits transformés. Il reste toutefois beaucoup à faire si l'on veut rendre l'ensemble des infrastructures vraiment fonctionnelles.

Le projet vise à compléter le réaménagement du débarcadère de Kaolack. Les interventions prévues touchent la réfection des voies d'accès, le pavage ou le bétonnage des surfaces non recouvertes, le réaménagement des équipements de transformation artisanale et la construction de chambres froides.

Composantes de coûts

F.CFA

- Etude d'avant-projet et mission d'évaluation	18 000 000
- Infrastructures	118 800 000
- Equipements	36 750 000
- Assistance technique	33 750 000
<b>Sous-total</b>	<b>207 300 000</b>
Divers et imprévus (10 %)	<u>20 730 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>228 030 000</b>

Annuités :

1980 : 228 030 000 F.CFA

AMELIORATION DE L'ACCES AUX CENTRES DE PECHE : REFECTION DE LA PISTE  
DE MISSIRAH

Justification et description

Missirah est un centre de pêche, un point de ravitaillement et un site de transformation artisanale important du Sine Saloum. Il est fréquenté par les pêcheurs des îles Bétani et ceux pêchant plus au sud, en Gambie et en Guinée Bissau notamment.

La piste actuelle a été améliorée il y a quelques années rendant ainsi le centre de pêche de Missirah accessible en tout temps de l'année. Ceci a donné lieu à une expansion des activités de pêche, dont principalement la transformation artisanale du poisson. Depuis, la piste s'est détériorée et elle ne répond plus aux besoins du centre de pêche. L'approvisionnement en carburant est rendu difficile et les mareyeurs limitent leurs visites.

Afin de consolider les activités de pêche de Missirah et de les développer dans l'avenir, il est nécessaire que l'on apporte des améliorations à la seule voie d'accès existante.

Le projet consiste à refaire la piste reliant Missirah et la route principale bitumée n° 5 conduisant à Kaolack sur une distance de 13 kilomètres. Il s'agit d'une route en terre économique à deux voies circulables par temps sec, aux essieux de 13 tonnes, hors d'eau et convenablement assainie sur la plupart des sections.

Composantes de coûts

F.CFA

- Infrastructures, équipements et assistance technique	195 000 000
Divers et imprévus (10 %)	<u>19 500 000</u>
TOTAL	214 500 000

Annuités

1987 : 214 500 000 F.CFA

**CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS POUR LA CONSTRUCTION DU POISSON FRAIS  
DANS LES CENTRES DE PECHE DE LA CASAMANCE**

Justification et description

En Casamance, le mareyage du poisson est peu développé. L'enclavement des zones de pêche poissonnière et le manque de moyens de conservation du poisson expliquent cette situation. L'approvisionnement en glace fait toujours défaut en Casamance surtout en période de pêche à la crevette. Le problème est sur le point d'être réglé en partie par l'ouverture prochaine d'un nouveau complexe frigorifique à Ziguinchor dont la capacité est de 25 tonnes de glace par jour.

Il reste maintenant à rendre accessible la glace aux pêcheurs des bolons et de la façade maritime, là où se pratique la pêche poissonnière. Pour y arriver, il faut planter dans cette zone un réseau d'équipements de stockage et de conservation de la glace et du poisson, accessible aux pêcheurs et mareyeurs.

Le projet consiste à construire, dans la zone de pêche poissonnière de la Casamance, des équipements permettant de stocker et de conserver la glace et le poisson. Des chambres froides comportant chacune une unité de réfrigération et un groupe électrogène et annexées à une salle de conditionnement du poisson seront construites dans les principaux centres de pêche. Dans les villages de pêche de moindre importance, on construira de petits bâtiments comportant une chambre isolée et un espace pour le conditionnement du poisson.

Composantes de pêche

F.CFA

- Etude d'avant-projet et mission d'évaluation	30 000 000
- Infrastructures	50 000 000
- Equipements	44 100 000
- Assistance technique	<u>156 650 000</u>
 Sous-total	 280 750 000
Divers et imprévus (10 %)	<u>28 075 000</u>
 <b>TOTAL</b>	 <b>308 825 000</b>

Annuités

1988 : 155 000 000 F.CFA  
1989 : 153 825 000 F.CFA

DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES POUR LA TRANSFORMATION ARTISANALE DU POISSON EN CASAMANCE

Justification et description

Le projet de développement d'infrastructures pour la transformation artisanale du poisson en Casamance se situe dans le prolongement du projet précédent. Il poursuit les mêmes objectifs de plus grande diffusion de produits transformés artisanalement dont la qualité sera améliorée. Il présume que les efforts de valorisation auront porté fruit dans le sens notamment d'une rente accrue pour les transformateurs.

Le projet vise à pourvoir la Casamance en infrastructures et équipements propres à assurer une meilleure qualité des produits transformés tout en améliorant le confort des femmes transformatrices. Il intervient dans cinq villages de pêche en fonction des besoins qui leur sont propres (magasins de stockage, aires et claires de séchage) et il comporte un volet formation.

<u>Composantes de coûts</u>	F.CFA
- Etude d'avant-projet et mission d'évaluation	27 000 000
- Infrastructures	82 025 000
- Equipements	33 750 000
- Assistance technique	<u>176 000 000</u>
Sous-total	318 775 000
Divers et imprévus (10 %)	<u>31 878 000</u>
TOTAL	350 653 000

Annuités

1989 : 175 653 000 F.CFA  
 1990 : 175 000 000 F.CFA

**AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX CENTRES DE PÊCHE : RÉFECTIION DES PISTES  
DANS LES SECTEURS DE KAFOUNTINE, ELINKINE ET NIKINE (1)**

Justification et description

Kafountine, Elinkine et Diembereng sont des villages de pêche importants. On y trouve des activités de transformation artisanale du poisson bien développées. Par contre, l'écoulement du poisson frais est rendu difficile en raison de l'état de déterioration des pistes, ce qui limite la venue des mareyeurs. Par ailleurs, d'importants projets de développement des pêches pour Kafountine, Elinkine et Nikine sont actuellement à l'étude.

Il est donc souhaitable d'apporter des améliorations à ces pistes dans le but de consolider les activités de pêche existantes et d'en susciter de nouvelles.

Le projet consiste à réaménager la piste reliant Kafountine à Diouloulou, celle reliant Elinkine à Oussouye et celle reliant Cap Skirring, Diembereng et Nikine.

Les pistes seront en terre économique à deux voies circulables par temps sec, aux essieux de 13 tonnes hors d'eau et convenablement assainies sur la plupart des sections. Par ailleurs la piste de Kafountine sera recouverte d'un revêtement en béton bitumineux.

Composantes de coûts

F.CFA

Infrastructures, équipements et assistance technique (1)	1 222 500 000
Divers et imprévus (10 %)	122 250 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 344 750 000</b>

Annuités

1987 :	30 000 000 F.CFA
1988 :	224 750 000 F.CFA
1989 :	375 000 000 F.CFA
1990 :	400 000 000 F.CFA
1991 :	150 000 000 F.CFA
1992 :	30 000 000 F.CFA
1993 :	135 000 000 F.CFA

- 
- (1) Depuis la rédaction du PDS la piste d'accès à Elinkine a été refaite (financement algérien)
- (2) 15 000 000 F.CFA/km incluant les études d'avant-projet, la construction, l'équipement, l'amortissement et l'assistance technique.

ETUDE DE COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DE  
POISSON DE LA CASAMANCE

Justification et description

L'évaluation du potentiel des captures de la Casamance montre l'existence d'un stock important de poissons pélagiques côtiers très peu exploité, dont le supplément de captures possibles serait de l'ordre de 75 000 tonnes. En émettant l'hypothèse qu'un projet industriel basé à Dakar préleverait 25 000 tonnes de ce stock et que les unités de pêche à la senne tournante coulissante basées en Casamance exploiteraient un autre 30 000 tonnes, il y aurait place pour un autre projet d'exploitation industrielle de pélagiques côtiers, cette fois basé en Casamance.

Considérant l'importance des investissements requis pour le développement des infrastructures portuaires et la construction d'un complexe industriel de transformation du poisson en Casamance et considérant également le faible potentiel de commercialisation des espèces visées, il n'apparaît pas souhaitable de mettre de l'avant un tel projet à court terme.

N'empêche qu'à moyen et long termes, le développement d'une infrastructure portuaire et industrielle supplémentaire en Casamance, fondé sur l'exploitation des pélagiques côtiers peut s'avérer une initiative heureuse au titre du développement régional. Dans cette perspective, l'aménagement d'un port secondaire à Nikine pourrait être la solution la plus valable. Au préalable, il faudrait cependant qu'une étude approfondie soit réalisée sur le sujet où l'on s'attarderait plus particulièrement à l'analyse de la commercialisation.

Le projet consiste à réaliser une étude de marché pour les produits industriels à base de poissons pélagiques côtiers. Il faudra identifier les produits cibles et les marchés visés et définir les caractéristiques techniques et les critères de performance du complexe industriel envisagé. Il faudra également apporter une attention toute particulière à l'étude de l'écoulement des produits à partir de la Casamance, y incluant ceux provenant de la pêche artisanale.

Composantes de coûts

F.CFA

- Elaboration des termes de référence	<u>3 000 000</u>
- Honoraires	<u>27 700 000</u>
- Frais	<u>12 000 500</u>
<b>sous-total</b>	<b>42 762 500</b>
Divers et imprévus (15 %)	<u>6 414 375</u>
<b>TOTAL</b>	<b>49 176 875</b>

Annuités

1987 : 49 176 875 F.CFA

ÉTUDE DE L'IMPACT DES ACTIVITÉS DE PÊCHE SUR LE TOURISME AU  
CAP SKIRRING ET ESQUISSE D'UN PROJET DE RELOCALISATION

Justification et description

La plage de Cap Skirring est le site d'un important campement de pêcheurs saisonniers et d'un centre de transformation artisanale du poisson. Au début des années 1980, suite aux plaintes formulées par les propriétaires hôteliers qui se plaignaient du manque de salubrité des lieux et par les autorités de l'aéroport de Cap Skirring qui craignaient pour la sécurité des avions menacée par la présence de nombreux oiseaux charognards, il fut décidé de déplacer le campement de pêche à Boucotte. Au cours de l'année 1984, un feu a ravagé complètement le campement, alors que la majorité des pêcheurs saisonniers étaient partis. Les pertes furent très importantes pour les pêcheurs saisonniers, qui refusèrent de se réinstaller à Boucotte préférant retourner à Cap Skirring. Les raisons évoquées étaient que la plage de Cap Skirring se prêtait mieux aux activités de pêche. A Boucotte, la mer était plus agitée et avait causé un accident mortel. De plus, le milieu était hostile aux activités de pêche ; la plage est formée de dunes et on éprouvait de la difficulté à trouver de l'eau.

Les pêcheurs saisonniers sont donc revenus sur la plage de Cap Skirring. L'activité est grande, particulièrement au niveau de la transformation artisanale du poisson. Même si on a pris soin de localiser ces activités dans une zone située à l'extrémité nord du campement, il semble à première vue que les problèmes qui avaient motivé leur déplacement ne soient pas résolus pour autant. De plus, le "Schéma directeur d'aménagement touristique de la Basse Casamance" réserve exclusivement cette zone pour la construction d'unités touristiques balnéaires et de zones d'hébergement.

Avant de mettre de l'avant les travaux prévus pour la communauté de pêcheurs saisonniers de Cap Skirring, il importe avant tout de faire le point sur les problèmes mentionnés plus haut, afin de préciser s'il est souhaitable de faire les aménagements prévus à Cap Skirring ou bien dans un site de relocalisation qu'il conviendrait d'identifier.

Le projet consiste à réaliser une étude portant sur l'évaluation de l'impact des activités de la pêche sur le tourisme à Cap Skirring. Elle devra prendre en considération l'impact des activités de transformation sur la salubrité des lieux en relation avec les infrastructures touristiques existantes. Il faudra aussi examiner de près le problème de la sécurité de l'aéroport. L'étude devra également évaluer la portée des recommandations du Schéma d'aménagement touristique de la Basse Casamance concernant le développement des activités de pêche à Cap Skirring. Si l'on devait conclure à la nécessité d'une relocalisation, il faudrait procéder au choix d'un site.

Composantes de coûts

F.CFA

- Elaboration des termes de référence	3 000 000
- Honoraires	19 900 000
- Frais	7 650 000
Sous-total	30 550 000
Divers et imprévus (15 %)	4 582 500
TOTAL	35 132 500

000

Annuités

1987 : 35 132 500 F.CFA